



# Une revalorisation enseignante réservée aux plus dociles ?

- Actualités - 2015/2016 -



---

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie

d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

---

Communiqué de presse du SNALC-FGAF du 31 mai 2016 :

Une revalorisation enseignante réservée aux plus dociles ?

Le SNALC-FGAF a pris acte ce jour des déclarations ministérielles annonçant dans les médias, avant de le faire officiellement demain aux syndicats enseignants, une revalorisation des traitements des professeurs. Le caractère électoraliste de ces mesures, qui interviennent quelques mois avant les élections présidentielles, n'aura bien sûr échappé à personne. Il explique sans doute l'empressement de Mme la Ministre à communiquer sur ce thème, à l'heure où la majorité des enseignants continue de contester les réformes qu'elle a mise en oeuvre, notamment au collège.

Toutefois, alors que la paupérisation des professeurs est notoire et que les salaires des enseignants français sont parmi les plus bas d'Europe, **le SNALC approuve cette démarche qui répond pour partie à ses revendications, notamment par la création d'une classe exceptionnelle pour tous les corps permettant de prendre en compte l'allongement des carrières.** Dans cette optique, Il se félicite que le corps des agrégés, exclu de l'Accord PPCR, soit bien pris en compte par cette revalorisation, mais déplore que les professeurs de Chaires Supérieures en soient exclus.

Dans ce contexte, deux mesures annoncées inquiètent cependant le SNALC : les nouvelles modalités de l'évaluation des professeurs et les critères permettant l'accès à la nouvelle classe exceptionnelle. Nous ne voulons pas voir revenir le spectre d'une évaluation qui laisserait fortement de côté l'acte même d'enseigner, comme cela avait déjà été envisagé en 2012. Plus grave encore, parmi les critères permettant les promotions, et notamment l'accès à la classe exceptionnelle, seraient retenues des choses telles qu' « expliciter le sens des réformes, participer à leur appropriation et contribuer ainsi à leur application ». **Alors que le Ministère est confronté à un rejet massif de ses projets sur le terrain, ces modalités d'évaluation et de promotion portent en germe des risques de caporalisation et de mise au pas autoritaire des contestataires, au mépris de la liberté pédagogique des enseignants.**

Le SNALC, soucieux d'éviter de telles dérives, sera plus que vigilant lors des négociations qui vont s'ouvrir sur l'accès à la classe exceptionnelle et l'évaluation.

Contacts :

François PORTZER, Président du SNALC-FGAF, [portzer@aol.com](mailto:portzer@aol.com), 06 13 05 52 42

Jean-Rémi GIRARD, Vice-Président du SNALC-FGAF, [girardsnalc@yahoo.fr](mailto:girardsnalc@yahoo.fr), 06 16 72 86 56